

Séance du comité administratif du 2 septembre 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de L'Érable, tenue le 2 septembre 2025, à 11 h à la salle du conseil du centre administratif de la MRC de L'Érable, situé au 1275, avenue Saint-Édouard, à Plessisville.

Sont présents :

- M. Gilles Fortier, préfet, maire de la ville de Princeville;
- M. Jocelyn Bédard, préfet suppléant, maire de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes;
- M. Jean-François Labbé, maire de la ville de Plessisville;
- M. Pierre Fortier, maire de la ville de Plessisville;
- M. Donald Lamontagne, maire de la municipalité de Saint-Pierre-Baptiste;
- M. Gervais Pellerin, maire de la municipalité d'Inverness.

Sont également présents :

- M. Raphaël Teyssier, directeur général;
- M. Étienne Veilleux, directeur général adjoint.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Résolution autorisant le préfet à intervertir les points à l'ordre du jour
3. Ordre du jour – Adoption
4. Séance ordinaire du 3 juin 2025 – Procès-verbal – Approbation
5. Administration
 - 5.1 Parc régional des Grandes-Coulées – Droits d'utilisation du territoire public – Autorisation
 - 5.2 Parc régional des Grandes-Coulées – Baux de villégiature – Autorisation
 - 5.3 Entente sectorielle de développement bioalimentaire – Demande d'aide financière pour formations reliées au transfert d'entreprises agricoles – Autorisation
 - 5.4 Plan climat – Programme pour accélérer la transition climatique locale – Offre de service pour la consultation et la participation citoyenne – Autorisation
6. Ressources humaines
 - 6.1 Ouverture de poste – Directeur des ressources humaines (remplacement congé de maternité) – Autorisation
 - 6.2 Technicienne en évaluation – Embauche – Autorisation
 - 6.3 Chef de peloton – Nomination
 - 6.4 Départ à la retraite (salarié 10316) – Dépôt
 - 6.5 Démission (salarié 70211) – Dépôt
 - 6.6 Congé sans solde (salarié 70327) – Autorisation
7. Aménagement du territoire
 - 7.1 Mandat d'accompagnement – Divers mandats en aménagement du territoire – Offre de service – Approbation
 - 7.2 Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier – Entente avec le ministère de la Culture et des Communications – Transfert de sommes – Approbation
8. Finances
 - 8.1 Prévisions des dépenses – Approbation
 - 8.2 Ratifications des dépenses – Approbation
9. Correspondances – Documents déposés
Demandes d'appui :
 - 9.1 Offre de collaboration de la FQM et de l'UMQ au Gouvernement du Québec face à l'imposition de tarifs douaniers
 - 9.2 Modalités administratives et contraintes dans le nouveau Fonds régions et ruralité, volet 2
 - 9.3 Émission des constats d'infraction sur les routes numérotées
 - 9.4 Vitesse sur les lacs

Séance du comité administratif du 2 septembre 2025

- 9.5 Dénonciation de l'absence d'ajustement financier de certains programmes
- 9.6 Retour des contrôles routiers
- 10. Divers
- 11. Période de questions
- 12. Levée de la séance

1. Ouverture de la séance

Le préfet, M. Gilles Fortier, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2. Résolution autorisant le préfet à intervertir les points à l'ordre du jour

CA-2025-09-128 Sur proposition de M. Jocelyn Bédard, il est résolu d'autoriser le préfet à intervertir les points à l'ordre du jour, au besoin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Ordre du jour – Adoption

CA-2025-09-129 ATTENDU l'ordre du jour transmis dans la convocation;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Gervais Pellerin, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Séance ordinaire du 5 août 2025 – Procès-verbal – Approbation

CA-2025-09-130 ATTENDU le dépôt du procès-verbal de la séance tenue par le comité administratif le 5 août 2025;

ATTENDU QUE les suivis ont été faits en entier;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Donald Lamontagne, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2025 tel que rédigé et d'autoriser sa signature par les personnes habilitées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Administration

5.1 Parc régional des Grandes-Coulées – Droits d'utilisation du territoire public – Autorisation

CA-2025-09-131 ATTENDU QUE la MRC de L'Érable détient une convention de gestion territoriale (CGT) signée le 23 novembre 2016 avec le ministère des Ressources naturelles et des Forêts qui lui confère des droits fonciers sur les terres publiques intramunicipales de son territoire;

ATTENDU QU'en vertu de la CGT, la MRC est responsable de délivrer les droits d'utilisation du territoire public comme convenu dans la *Loi sur les terres du domaine de l'État*;

ATTENDU QUE le parc régional des Grandes-Coulées (PRGC) utilise le territoire public sous CGT;

ATTENDU QUE le PRGC comporte des sentiers récréatifs au secteur de la Forêt ancienne et au secteur de la Grande tourbière de Villeroy;

ATTENDU la nécessité d'émettre un droit d'utilisation des terres publiques intramunicipales au PRGC pour les sentiers récréatifs;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Pierre Fortier, il est résolu :

D'AUTORISER la MRC à délivrer une autorisation d'utilisation du territoire public au parc régional des Grandes-Coulées pour la construction et l'entretien de sentiers récréatifs dans les secteurs de la Forêt ancienne et au secteur de la Grande tourbière de Villeroy;

D'AUTORISER le directeur général de la MRC à signer, pour et au nom de la MRC de L'Érable, tout document pour donner application à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2 Parc régional des Grandes-Coulées – Baux de villégiature – Autorisation

CA-2025-09-132

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable détient une convention de gestion territoriale (CGT) signée le 23 novembre 2016 avec le ministère des Ressources naturelles et des Forêts qui lui confère des droits fonciers sur les terres publiques intramunicipales (TPI) de son territoire;

ATTENDU QU'en vertu de la CGT, la MRC est responsable de délivrer des baux de villégiature comme convenu dans la *Loi sur les terres du domaine de l'État*;

ATTENDU QUE le parc régional des Grandes-Coulées (PRGC) utilise le territoire public sous CGT;

ATTENDU QUE le PRGC compte deux infrastructures, soit une zone de camping rustique de 1,5 hectare ainsi qu'un refuge et dépendance couvrant une zone de 0,5 hectare sur les TPI;

ATTENDU QUE ces deux infrastructures sont considérées à usage communautaire;

ATTENDU QUE le loyer d'un bail communautaire représente 1 % de la juste valeur marchande;

ATTENDU le rapport d'évaluation de la juste valeur marchande produit par la firme Immovex en mars 2023;

ATTENDU la nécessité de délivrer un bail au PRGC pour chacune des infrastructures ci-dessus mentionnées au tarif applicable;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Donald Lamontagne, il est résolu :

D'AUTORISER la MRC à délivrer des baux au parc régional des Grandes-Coulées pour la zone de camping rustique de 1,5 hectare, ainsi que pour le refuge sur une zone de 0,5 hectare;

D'AUTORISER le directeur général de la MRC à signer, pour et au nom de la MRC de L'Érable, tout document pour donner application à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3 Entente sectorielle de développement bioalimentaire – Demande d'aide financière pour formations reliées au transfert d'entreprises agricoles – Autorisation

CA-2025-09-133

ATTENDU QUE l'Entente sectorielle de développement (ESD) du secteur bioalimentaire conclue entre le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), la Fédération de l'UPA du Centre-du-Québec et les cinq MRC de la région du Centre-du-Québec pour 2024-2027 vise à soutenir la mise en place d'initiatives concertées favorisant la croissance, la relève et la pérennité des entreprises agroalimentaires;

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable souhaite offrir aux producteurs agroalimentaires de son territoire une série de formations regroupées sous le titre « Semer l'avenir : Mieux planifier pour mieux récolter (relève, fiscalité et retraite) », afin de les outiller dans leur planification d'entreprise, leur transfert et leur préparation à la retraite;

ATTENDU QUE ces formations permettront de renforcer les compétences des entrepreneurs agricoles et de favoriser le maintien et le développement des entreprises agroalimentaires du territoire;

ATTENDU QUE la MRC désire déposer une demande d'aide financière dans le cadre de l'ESD bioalimentaire du Centre-du-Québec pour soutenir la réalisation de ce projet de formations;

ATTENDU QUE des conditions seront rattachées à cette subvention et que des modalités de versement seront définies de façon détaillée dans une entente qui devra être signée;

ATTENDU QU'un budget relié à cette formation sera éventuellement déposé pour approbation;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Jocelyn Bédard, il est résolu :

D'AUTORISER la MRC de L'Érable à déposer une demande d'aide financière dans le cadre de l'Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire du Centre-du-Québec pour le projet de formations « Semer l'avenir : Mieux planifier pour mieux récolter (relève, fiscalité et retraite) »;

D'AUTORISER le directeur général de la MRC et le directeur du développement du territoire, ou chacun d'eux séparément, à signer, pour et au nom de la MRC de L'Érable, tout document requis pour donner application à la présente résolution, notamment la convention d'aide financière à intervenir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4 Plan climat – Programme pour accélérer la transition climatique locale – Offre de service pour la consultation et la participation citoyenne – Autorisation

CA-2025-09-134

ATTENDU QU'il y a lieu de retenir les services d'une firme spécialisée qui sera en mesure de fournir à la MRC de L'Érable une solution numérique de consultation et de participation citoyenne pour la démarche d'élaboration du plan climat et pour soutenir les projets en cours et à venir;

ATTENDU QUE la firme spécialisée doit élaborer une plateforme numérique, en assurer le déploiement technique, former les employés de la MRC à son utilisation, et s'arrimer avec les travaux de la refonte du site Web;

ATTENDU l'entente soumise par la firme Blanko pour une durée de trois ans, pour les années 2025 à 2027;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Pierre Fortier, il est résolu :

D'APPROUVER l'offre de service datée du 10 juillet 2025 soumise par la firme Blanko, pour la mise en place d'une plateforme numérique de consultation et de participation citoyenne pour la démarche d'élaboration du plan climat et pour soutenir les projets en cours et à venir, d'un montant de 4 625 \$, plus les taxes applicables, pour l'année 2025, et la somme garantie de 3 500 \$, avant taxes, par année, pour les années 2026 et 2027;

D'AUTORISER le paiement de la dépense à même l'aide financière pour la réalisation du volet 1 du programme ATCL;

D'AUTORISER le directeur général de la MRC à signer, pour et au nom de la MRC de L'Érable, tout document pour donner application à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

6.1 Ouverture de poste – Directeur des ressources humaines (remplacement de congé de maternité) – Autorisation

CA-2025-09-135 ATTENDU le départ pour congé de maternité, prévu en décembre 2025, de M^{me} Stéphanie Villeneuve-Martin, directrice des ressources humaines;

ATTENDU les besoins en gestion des ressources humaines et la nature stratégique de ce poste;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Donald Lamontagne, il est résolu :

D'AUTORISER l'ouverture d'un poste de directeur des ressources humaines en remplacement d'un congé de maternité, poste à contrat à durée déterminée, à temps plein;

D'AUTORISER le directeur général à former le comité de sélection et à signer toute entente de service en recrutement, s'il s'avère nécessaire;

D'AUTORISER les dépenses relatives au processus de dotation (publication de l'offre d'emploi ou autres frais, notamment l'entente de service en recrutement, si nécessaire), à même les activités financières de l'année courante – Administration.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 Technicienne en évaluation – Embauche – Autorisation

CA-2025-09-136 ATTENDU la résolution numéro 2025-06-190 adoptée par le conseil de la MRC lors de la séance tenue le 18 juin 2025 autorisant notamment l'ouverture d'un poste de technicien en évaluation, poste permanent à temps plein;

ATTENDU QUE le processus de sélection a été réalisé;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Jocelyn Bédard, il est résolu :

Séance du comité administratif du 2 septembre 2025

D'AUTORISER l'embauche de M^{me} Josée Boivin à titre de personne salariée stagiaire ou étudiante en évaluation à compter du 8 septembre 2025;

D'AUTORISER, dès l'obtention de son diplôme, l'embauche de cette dernière comme technicienne en évaluation, poste permanent à temps plein, le tout selon les conditions stipulées à son contrat de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3 Chef de peloton – Nomination

CA-2025-09-137 ATTENDU QUE le conseil et le comité administratif de la MRC ont récemment pris acte de la démission de trois chefs de peloton (résolutions 2025-05-148, CA-2025-06-109 et 2025-06-195);

ATTENDU QU'il y a lieu de pourvoir les postes vacants;

ATTENDU QUE le poste de chef de peloton demeurera temporaire jusqu'à la fin de l'analyse d'un nouvel organigramme et que celui-ci pourrait devenir permanent;

ATTENDU QUE le processus de sélection a été réalisé;

ATTENDU la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie régional de L'Érable;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Pierre Fortier, il est résolu :

DE CONFIRMER la nomination de M. Stéphane Bourque au poste de chef de peloton à temps partiel temporaire, avec entrée en fonction rétroactivement au 1^{er} septembre 2025, le tout selon les conditions stipulées à son contrat de travail

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.4 Départ à la retraite (salarié 10316) – Dépôt

CA-2025-09-138 ATTENDU QUE M. Gérald Ouellet, ingénieur chargé de projets, a annoncé son départ à la retraite en mai 2025, sans date effective précise;

ATTENDU QUE la date est maintenant connue, soit le 15 septembre 2025;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Donald Lamontagne, il est résolu :

DE PRENDRE ACTE du départ à la retraite de M. Gérald Ouellet, effectif le 15 septembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.5 Démission (salarié 70211) – Dépôt

CA-2025-09-139 ATTENDU QUE le 11 août 2025, le salarié ayant le numéro d'employé 70211, pompier à la caserne 43 (Plessisville) du Service de sécurité incendie régional de L'Érable (SSIRÉ), a annoncé sa démission au directeur du SSIRÉ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Jocelyn Bédard, il est résolu :

DE PRENDRE ACTE de la démission du salarié ayant le numéro d'employé 70211 effective le 19 août 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.6 Congé sans solde (salarié 70327) – Autorisation

CA-2025-09-140 ATTENDU QUE le salarié ayant le numéro d'employé 70327, pompier à la caserne 43 (Plessisville) du Service de sécurité incendie régional de L'Érable (SSIRÉ), a demandé un congé sans solde d'une durée de huit mois débutant le 18 août 2025;

ATTENDU l'approbation du directeur du SSIRÉ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Gervais Pellerin, il est résolu :

D'AUTORISER le congé sans solde du salarié ayant le numéro d'employé 70327, effectif le 18 août 2025 pour un retour prévu le 25 avril 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Aménagement du territoire

7.1 Mandat d'accompagnement – Divers mandats en aménagement du territoire – Offre de service – Approbation

CA-2025-09-141 ATTENDU les nouvelles Orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT), entrées en vigueur le 1^{er} décembre 2024;

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable est dans un processus de révision de son Schéma d'aménagement et de développement (SAD), ce qui permettra de répondre aux nouvelles OGAT;

ATTENDU QUE la MRC souhaite amender rapidement son SAD afin de répondre à certaines préoccupations locales et qu'elle souhaite être accompagnée techniquement dans cette démarche;

ATTENDU QU'une offre de services professionnels a été demandée à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), pour accompagner la MRC dans la réalisation de certains mandats et projets en aménagement;

ATTENDU QU'une entente relative à la fourniture du personnel technique de la FQM a été signée via la résolution numéro 2024-05-179;

ATTENDU l'offre de services professionnels soumise le 21 août 2025 par la FQM, d'un montant de 21 730,80 \$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Donald Lamontagne, il est résolu :

D'ACCEPTER l'offre de service de la FQM d'un montant de 21 730,80 \$, plus les taxes applicables;

D'AUTORISER le paiement de la dépense à même les activités financières de l'année 2025 – Aménagement du territoire;

D'AUTORISER le directeur du service de l'aménagement du territoire de la MRC à signer, pour et au nom de la MRC de L'Érable, tout document pour donner application à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier – Entente avec le ministère de la Culture et des Communications – Transfert de sommes – Approbation

CA-2025-09-142

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable a signé en 2022 une entente dans le cadre du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (PSMMPI) avec le ministère de la Culture et des Communications (MCC);

ATTENDU QUE cette entente prévoyait une aide financière de 36 000 \$ pour les frais de déplacement sur le territoire et qu'en date du mois de juin 2025, il reste un solde de 28 552 \$ à dépenser à ce budget;

ATTENDU QUE considérant l'échéance prochaine de l'entente et l'impossibilité d'utiliser la totalité de ce solde pour des déplacements, il est opportun d'effectuer une entente avec le MCC afin de transférer un montant de 27 000 \$ vers une subvention salariale;

ATTENDU QUE l'entente stipule que les subventions accordées par le MCC pour les salaires ne peuvent excéder 70 % du montant total, ce qui implique que la MRC doit assumer le 30 % restant, soit 11 571,43 \$;

ATTENDU QUE cette contribution de la MRC est déjà prévue au contrat de l'employé affecté au projet, lequel a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2025 conformément à la résolution numéro CA-2025-06-100 adoptée lors de la séance du 3 juin 2025;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Gervais Pellerin, il est résolu :

D'AUTORISER la négociation d'un avenant à l'entente du PSMMPI avec le MCC pour le transfert d'un montant de 27 000 \$ initialement prévu aux déplacements vers une subvention salariale;

D'AUTORISER la contribution de la MRC de L'Érable pour un montant de 11 571,43 \$, représentant 30 % du financement, à même les activités financières de l'année en cours – Patrimoine;

D'AUTORISER le directeur du service de l'aménagement du territoire ou le directeur général de la MRC à signer, pour et au nom de la MRC, tout document nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Finances

8.1 Prévisions des dépenses – Approbation

CA-2025-09-143

Sur proposition de M. Pierre Fortier, il est résolu d'approuver les prévisions des dépenses pour le mois de septembre 2025, comme suit :

MRC :

<u>Réquisition</u>	<u>Description</u>	<u>Montant</u>
4570	Brisson Paysagiste (entretien plate-bande)	5 940,83 \$
4571	Termic (entretiens préventifs)	4 065,00 \$
4572	Teasio via Google (licence pour DEL d'août à sept)	125,00 \$
TOTAL :		10 130,83 \$

Note : Les taxes et les escomptes possibles sont exclus de ces montants.

Séance du comité administratif du 2 septembre 2025

SSIRÉ :

# PO	Fournisseur	Qté	Description	\$ / Unité	Total
09-001	Extincteur SL	1	Dépenses préautorisées	10 000,00 \$	10 000,00 \$
09-002	Ent. François Michel	1	Réparation pompe portative	4 200,00 \$	4 200,00 \$
09-003	Shell Princeville	1	Réparations véhicules 1043 et 1033	8 000,00 \$	8 000,00 \$
09-004	Faucher Marine	1	Réservoir essence pompe portative	280,00 \$	280,00 \$
09-005	ENPQ	2	Accréditation instructeur MDO	1 151,63 \$	2 303,26 \$
09-006	ENPQ	1	Accréditation instructeur Pompier 1	1 520,79 \$	1 520,79 \$
09-007	ENPQ	8	Inscription examen formation Véhicule d'élévation	450,00 \$	3 600,00 \$
09-008	ENPQ	12	Inscription et examen pompier 1	427,55 \$	5 130,60 \$
09-009	MSP	2	Colloque sécurité civile	535,00 \$	1 070,00 \$
09-010	Delta	4	Hébergement	267,00 \$	1 068,00 \$
09-011	ENPQ	12	Inscription et examen MDO	427,55 \$	5 130,60 \$
09-012	Amazon	144	Pochette pour diplôme	1,07 \$	154,08 \$
09-013	Charest International	1	Dépenses préautorisées (réparation éventuelle)	5 000,00 \$	5 000,00 \$
TOTAL :					47 457,33 \$

Note : Les taxes et les escomptes possibles sont exclus de ces montants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2 Ratifications des dépenses – Approbation

CA-2025-09-144

Sur proposition de M. Jocelyn Bédard, il est résolu d'approuver les ratifications des dépenses pour le mois de septembre 2025, comme suit :

MRC et SSIRÉ :

Description	Montant
Réseau Logique (mémoire vive)	71,11 \$
Pare-Brise J.F.N. (réparation)	75,00 \$
PG Solutions (services professionnels modernisation éval. 2,0)	1 520,00 \$
Équipex (ressort à gaz)	40,00 \$
Openai Chatgpt (licence - ing - juillet août)	75,00 \$
Dessercom (transports ambulance pompier)	302,50 \$
Wood Wyant (produits entretien)	81,47 \$
Motel Le Phare (location salle consultation / Schéma d'aménagement)	300,00 \$
Edith Vaillancourt (remboursement café Costco)	167,94 \$
PG Solutions (déplacement projet BD territoire de la MUN vers la MRC)	444,00 \$
CMP Mayer (bottes)	1 110,00 \$
Camions BL (réparation)	1 709,59 \$
Princeville Shell Service (réparation)	77,13 \$
Martin & Lévesque inc. (vêtements)	864,30 \$
Visa - Jean Coutu (divers papeterie)	5,00 \$
Visa - Sani Fontaines (12 filtres Elkay)	1 624,50 \$
Sani Gear inc. (nettoyage habits de combat)	1 115,57 \$
Municipalité de Val-Alain (entraide)	1 351,01 \$
Distribution Manseau (eau)	36,00 \$
Exakk RD inc. (logo et numéro)	65,16 \$
Municipalité de Chesterville (entraide)	481,97 \$
Mathieu Blondeau (remboursement Cégep St-Hyacinthe inscription)	68,99 \$
Facebook (publication concert de l'OSD)	62,00 \$
Google Suite (licence DEL)	18,40 \$
Réseau Logique (2 portables)	2 568,88 \$
TOTAL :	14 235,52 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Correspondance – Documents déposés

Demandes d'appui – Résolutions en provenance de diverses MRC :

9.1 Offre de collaboration de la FQM et de l'UMQ au Gouvernement du Québec face à l'imposition de tarifs douaniers

Les membres du comité administratif prennent acte de la présente résolution, sans toutefois adopter de résolution d'appui.

9.2 Modalités administratives et contraintes dans le nouveau Fonds régions et ruralité, volet 2

Les membres du comité administratif prennent acte de la présente résolution, sans toutefois adopter de résolution d'appui.

9.3 Émission des constats d'infraction sur les routes numérotées

CA-2025-09-145 ATTENDU la résolution numéro CM-06-291-2025 de la MRC de Matawinie portant sur l'émission des constats d'infraction sur les routes numérotées;

ATTENDU QUE les mêmes préoccupations sont partagées par la MRC de L'Érable;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Jocelyn Bédard, il est résolu :

D'APPUYER la résolution numéro CM-06-291-2025 de la MRC de Matawinie portant sur l'émission des constats d'infraction sur les routes numérotées;

DE DEMANDER au ministre de la Sécurité publique que les poursuivants des constats d'infraction émis par la Sûreté du Québec sur la section des routes numérotées traversant les périmètres d'urbanisation des municipalités soient les municipalités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.4 Vitesse sur les lacs

CA-2025-09-146 ATTENDU la résolution numéro 2025-123 de la MRC du Granit portant sur le Règlement fédéral sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments (DORS/2008-120);

ATTENDU QUE l'interdiction d'utiliser à une vitesse supérieure à 10 km/h un bâtiment à propulsion mécanique ou à propulsion électrique à 30 m ou moins de la rive n'est pas applicable sur tous les lacs au Québec;

ATTENDU QU'il y a plusieurs types de plaisanciers en plus des baigneurs sur les lacs du territoire;

ATTENDU QUE cette interdiction permettrait d'accroître la sécurité des usagers à proximité des rives et la protection des berges des lacs du territoire de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Gervais Pellerin, il est résolu :

D'APPUYER la résolution numéro 2025-123 de la MRC du Granit portant sur le Règlement fédéral sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments (DORS/2008-120);

DE DEMANDER au gouvernement fédéral de modifier le règlement fédéral sur les restrictions à l'utilisation des bâtiments (DORS/2008-120) afin que l'interdiction d'utiliser à une vitesse supérieure à 10 km/h un bâtiment à propulsion mécanique ou à propulsion électrique à 30 m ou moins de la rive soit applicable sur tous les lacs du Québec;

DE DEMANDER à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) d'adopter une résolution demandant l'application au Québec de cette interdiction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.5 Dénonciation de l'absence d'ajustement financier de certains programmes

CA-2025-09-147

ATTENDU la résolution numéro 081-07-25 adoptée par le conseil de la Municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu dénonçant l'absence d'ajustement financier (indexation) de certains programmes gouvernementaux destinés aux municipalités, et ce, dans le contexte économique incertain actuel;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Pierre Fortier, il est résolu :

DE DEMANDER au Gouvernement du Québec de régulariser le financement des programmes destinés aux municipalités, dont les MRC, notamment en prévoyant un financement adéquat, tenant compte de l'inflation et des changements qu'elles subissent;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution au premier ministre du Québec, à la ministre des Affaires municipales, ainsi qu'au député du territoire;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution aux MRC du Québec de même qu'aux municipalités locales de notre territoire pour appui.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.6 Retour des contrôles routiers

CA-2025-09-148

ATTENDU la résolution numéro 2025-08-008 adoptée par le conseil de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil demandant un retour sécuritaire et complet des activités de contrôle routier au Québec;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Donald Lamontagne, il est résolu :

D'APPUYER la résolution numéro 2025-08-008 adoptée par le conseil de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil demandant un retour sécuritaire et complet des activités de contrôle routier au Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Divers

Aucun point n'est ajouté.

11. Période de questions

Une période de questions est prévue, conformément aux dispositions de l'article 150 du *Code municipal du Québec* (chapitre C-27.1).

12. Levée de la séance

CA-2025-09-149 L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. Donald Lamontagne, il est résolu que la séance soit levée à 11 h 09.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Gilles Fortier, préfet

Raphaël Teyssier, directeur général
et greffier-trésorier